

extérieurs à la règle, et reçoit humblement la correction fraternelle du dernier de ses frères ; cette religieuse pratique pourrait, de premier abord, effrayer les âmes accoutumées à s'entourer des réserves qu'entraîne la malice d'un monde égoïste et dissimulé. Pour nous, nous n'avons que faire de ces retranchements avancés, ni aucune raison de tenir nos frères à distance par un froid *noti me tangere* ; car nous savons que nous sommes aimés et que la main qui nous touchera le fera avec tous les ménagements de la plus délicate charité ; nous savons surtout qu'on ne nous frappera pas dans l'ombre ; aussi disons-nous volontiers : *Corripiet me justus in misericordia* (Ps. CXL, 5), et nous n'éprouvons pour nos charitables moniteurs que les sentiments de la plus sincère reconnaissance.

La règle inculque l'amour de la pénitence indispensable à l'homme apostolique, à celui qui prêche un Dieu crucifié ; mais elle ne prescrit aucune macération ; aucune même ne peut être pratiquée sans permission. Dans les missions, on juge que les souffrances quotidiennes inhérentes à la vie apostolique en tiennent largement lieu, et les missionnaires sont même dispensés des jeûnes de règle observés par leurs frères d'Europe. La faim, la soif, la mauvaise nourriture, le manque de sommeil, la fatigue de longs et pénibles voyages, la chaleur brûlante ou le froid excessif les remplacent avantageusement. Comme saint Paul, le missionnaire doit être prêt à tout, et, s'il peut quelquefois dire avec l'Apôtre : *Scio et abundare*, il doit savoir surtout avoir faim : *Scio et esurire*.

Les autres obligations que nous imposent nos saintes règles, l'oraison, l'examen particulier, les retraites mensuelles et annuelles, ne dépassent pas ce qui se pratique dans toutes les communautés bien réglées et ce que doit observer dans le monde tout bon prêtre qui, en travaillant à sauver les autres, conserve le souci de son propre salut.

Cependant, l'office canonial se psalmodie en commun dans nos communautés. Notre fondateur a voulu que le *laus perpetua* des anciens monastères se retrouvât sous cette forme parmi nous, et que les lèvres de ceux appelés à proclamer les gloires de Dieu au dehors s'exerçassent, dans l'intérieur de leur retraite, à le louer en commun. Le missionnaire qui vient prendre quelques jours de repos au centre de la mission, trouve dans cette pratique un doux rafraîchissement pour son âme privée pour un temps des bienfaits de la vie commune.

La *vie commune* ! C'est en effet la vie des Oblats avec toutes les précieuses grâces que Notre-Seigneur lui a promises : chez nous, autant que les nécessités du ministère le permettent, tous les exercices se font en commun.

C'est ainsi, qu'appelés à nous dépenser sans réserve pour Dieu et pour les âmes dans tous les climats, chez tous les peuples, dans les travaux les plus divers, dans les circonstances les plus étranges